

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel soit 2 jours.

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux - à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (*le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours*)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 180€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2,
Article R4224-15
du code du travail.

DOCUMENTATION

ED4085 de l'INRS remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite SST :
94,81%

PUBLIC CONCERNE

La formation est ouverte à tous salariés souhaitant exercer la fonction de SST dans son établissement ou particuliers.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

Cette formation vise à rendre tout personnel capable :

- De porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- D'être acteur de la prévention dans l'entreprise

Compétence 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail

Compétence 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation (*sauf conditions particulières d'allègement - nous consulter*) et qui ont satisfait à l'épreuve certificative dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST - selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois - 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PROGRAMME DE FORMATION

- **Domaine de compétences 1** - intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Secourir la victime de manière appropriée
- **Domaine de compétences 2** - contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation alliant apports théoriques et pratiques, mais à dominante pratique par des mises en situation

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

Matériel pédagogique :

Plan d'intervention avec pictogrammes, mannequin adulte, mannequin enfant, mannequin nourrisson, DAE de formation, tapis de sol, coupe de tête, trousse de maquillage, film de protection visage, matériel pour pansement compressif, moyens de protection pour les hémorragies, ustensiles pour mise en place de cas concrets, matériel pour garrot, etc...

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter



GUADELOUPE : 05 90 92 27 97

MARTINIQUE : 06 96 80 11 51

GUYANE : 06 94 00 18 43



afp97antillesguyane@gmail.com